

Chée de Lodelinsart 30

6060 GILLY

Tél : 071/11.11.11

Fax : 071/66.66.66

TVA : 401.648.789

RC : 105.493

BNP PARIBAS FORTIS :

001-0327875-91

BIC GEBABEBB

IBAN : BE23-0010-3278 7591

maq@funerariumfontaine.be

S.A. POMPES FUNEBRES

F O N T A I N E - F O S T I E R

BON DE COMMANDE

WWW.FUNERARIUMFONTAINE.BE



MONSIEUR / MADAME		LIBERT OLIVIE R		DOIT POUR LES FUNERAILLES DE	
MONSIEUR / MADAME		GOBERT LUCY		TEL :	
ADRESSE	RUE DE LA FLECHERE	N°	40		
CP	6181	Gouy-lez-Piéton			
GILLY LE :	18-mai-17	DATE DECES :	17-mai-17		
RESPONSABLE		LECART			



FOURNITURES :		EURO	TARIF			EURO	TARIF
CERCUEIL	1.900,00 €			MESSE / BENEDICTION	80,00 €	160 €	
CERCUEIL EN ZINC	400,00 €	400 €		INCINERATION		670 €	
GAINE	40,00 €	40 €		INCINERATION BOISSONS			
EMBAUMEMENT		450 €		INCINERATION SANDWICHES			
URNE				INCINERATION TAXE DISPER		100 €	
CROIX EN CHENE		95 €		ACHAT CONCESSION			
VOITURE, CORBILLARD	390,00 €	390 €		ACHAT TERRAIN CAVEAU			
CORBILLARD FLEURS				ACHAT COLOMBARIUM			
CADRE PHOTO				TAXES	H-S-H	?	
TRANSFERT				TAXES CHARLEROI	50,00 €	50 €	
TRANSFERT CENDRES		200 €		TAXE			
FORMALITES	90,00 €	90 €		TAXE COMMUNALE			
DEUIL		450 €		VISITE MEDECIN			
OUVERT. MONUMENT	350,00 €	350 €		EXHUMATION			
LOC. CHAMBRE FROIDE				ACOMPTE PAYE	- €		
LOC FUNERARIUM	390,00 €	390 €		ACOMPTE A PAYER			
LOC. SALLE RECEPTION		300 €		POUR LE 19-mai-17	4,412,40 €		
PORTEURS	480,00 €	480 €		TOTAL DEBOURS	130,00 €		
NECROLOGIE NG	?	à définir		TOTAL H.T.V.A.	4.040,00 €		
SOIR - LIBRE		à définir		T.V.A. 6 %	242,40 €		
		50 €		T.V.A. 21 %	- €		
SAL, DE RECEPT 19€/ PERS.				TOTAL T.V.A.C.	4.412,40 €		
CARTES SOUVENIR							
LETTRAGE		200 €					
MONUMENT							

Fait en deux exemplaires et
chaque partie reconnaissant avoir reçu le sien.

Conditions générales de vente et d'entreprise : commande l'entreprise Fontaine attire la spéciale attention du client sur le fait que le paiement de toute commande est indépendante de l'acceptation éventuelle de la succession du défunt. Paiement : Toutes nos factures sont payables au grand comptant. Tout montant non payé à l'échéance portera, de plein droit et sans mise en demeure préalable, un intérêt de retard au taux de 10% l'an, à dater de l'émission de la facture. Tout retard de paiement entraînera également, de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application d'une clause pénale équivalente à 15 % du solde restant dû sur le montant exigible, avec un minimum de 50 €. En application de l'article 31-15° de la Loi du 14 juillet 1991 sur les pratiques du commerce une indemnité équivalente sera due par l'entreprise FONTAINE sur tout montant dont elle demeurerait redevable au client à raison du défaut éventuel d'exécution de ses obligations. Propriété : L'entreprise Fontaine se réserve d'autre part la propriété de tout monument funéraire même placé dont le paiement n'aurait pas été honoré, en sorte que le transfert de propriété n'est effectif qu'au moment du paiement intégral de la commande sur ce point.

Les signataires du présent bon de commande déclarent s'engager de manière solidaire et indivisiblement envers l'entrepreneur.

Litige : Sont seuls compétents en cas de litige les Tribunaux de Charleroi et la justice de Paix du premier Canton.

En signant ce bon de commande je marque de manière expresse mon accord pour que l'extrait d'acte de décès établi par l'administration communale soit consultable par le public via le site internet de l'entreprise de pompes funèbres Fontaine - Fostier.

DOC6juil00/v0

POUR ACCORD :